



Fuite liquide climatisation

Par Philuze

Bonjour,

je souhaiterais savoir si la recherche de fuites de gaz d'un climatiseur est à la charge du locataire, et si cela fait partie de l'entretien de la climatisation.

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
OUI

Les charges locatives sont précisées par décret 87-712 et 87-713.

"a) Entretien courant et menues réparations des appareils tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge et la vaisselle, sèche-linge, hottes aspirantes, adoucisseurs, capteurs solaires, pompes à chaleur, appareils de conditionnement d'air, antennes individuelles de radiodiffusion et de télévision, meubles scellés, cheminées, glaces et miroirs ;"

"- contrôles périodiques visant à éviter les fuites de fluide frigorigène des pompes à chaleur ;

- vérification, nettoyage et graissage des organes des pompes à chaleur ;"